

RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00043

Numéro SIREN : 393 948 690

Nom ou dénomination : S.F.N. - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2022 sous le numéro de dépôt 910



Sigature

Je vous prie d'agréer, Messieurs, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Vous souhaitez bonne réception de la présente,

je déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de m'interdire l'accès à ces fonctions.

- souz réserve de l'exercice effectif de mes fonctions ;
- souz réserve de ma nomination par une assemblée générale des associés;

à compter du : 01/08/2022

je déclare par la présente, accepter les fonctions de directeur qui viennent de m'être conférées,

Messieurs, Messieurs

Le 03/01/2022

53940 SAINT-BERTHEVIN

ZALE CHATELIER II

Siège Social : 5 ET 17 RUE DE CORBUSSON

Société : SAS SFN - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ

Nom, Prénom : DANIEL DOMAINE
Demeurant : 33 rue Jules Guesde
53940 SAINT-BERTHEVIN

« SFN - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ»

Société par Actions Simplifiée au capital de 6.400 €uros

Siège social : 5 et 17, rue de Corbusson - ZA Le Châtellier II
53940 SAINT-BERTHEVIN

393 948 690 R.C.S. LAVAL

PROCES-VERBAL

DE LA DECISION DE LA PRESIDENTE

DU 14 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le quatorze janvier à huit heures et quart,
A Saint Berthevin,

Ordre du jour :

• **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL**

Madame Rozenn GAUTRAIS, Présidente de la société, nomme à compter du 1^{er} février 2022, en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée :

- **Monsieur ROMAIN DUVAL,**
né le 11 septembre 1991 à Boulogne-Sur-Mer (62)
demeurant au LILLE (59000) 33 RUE JULES BRETON,

Sous réserve de son acceptation.

Conformément à l'article 19 des statuts, **Monsieur ROMAIN DUVAL** sera investi, sauf disposition contraire inopposable aux tiers, des mêmes pouvoirs que le Président, à savoir :

- il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social ;
- il sera autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de cette décision, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Le présent procès-verbal a été signé par la Présidente.

La Présidente

